

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gestion-calamiteuse-du-defaut-de-resistance-au>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue du Tricastin : cinq associations portent plainte**

30 novembre 2018

Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue du Tricastin : cinq associations portent plainte

Communiqué commun des associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin

Pendant des années, malgré les demandes de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF a négligé de se préoccuper réellement de la tenue au séisme de la digue censée protéger le site nucléaire du Tricastin.

Dénonçant cette gestion calamiteuse, le Réseau "Sortir du nucléaire", la Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin portent aujourd'hui plainte contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire.



Travaux de renforcement de la digue et la centrale du Tricastin ©VINCI

Votre navigateur ne supporte pas le lecteur mp3 vous pouvez télécharger le fichier audio ici

<https://www.sortirdunucleaire.org/IMG/mp3/francecleu-tricastin-01122018.mp3> Reportage de France Bleu Drôme-Ardèche du 01/12/2018

Une digue qui aurait pu s'écrouler et conduire à une catastrophe nucléaire majeure

Le 30 juin 2017, EDF a informé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) d'un défaut de résistance au séisme majoré de sécurité (SMS) d'une portion de 400 mètres en rive droite de la digue du canal de Donzère-Mondragon, à l'amont de la centrale nucléaire du Tricastin.

La plateforme de la centrale est située six mètres en-dessous du niveau d'eau dans le canal de Donzère-Mondragon. Comme le précise l'ASN elle-même, « *une rupture de cette portion de digue à la suite d'un séisme aurait entraîné une inondation importante de cette plateforme du Tricastin. La plupart des équipements indispensables pour la sûreté et de nombreux moyens de gestion des situations accidentelles auraient été rendus inopérants par cette situation. Cela aurait pu avoir pour conséquence la fusion du combustible sur l'ensemble des réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, avec une capacité limitée d'intervention sur le site, et un impact sanitaire inacceptable à grande échelle.* ». Et que dire des impacts pour les autres installations nucléaires voisines de la centrale ?

Le 27 septembre 2017, l'ASN a alors [prescrit l'arrêt provisoire des quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin](#), tant que la résistance de la digue au SMS ne serait pas assurée. Des travaux ont alors été menés.

De graves dysfonctionnements dans la gestion du risque de la part d'EDF

[Un rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire daté du 25 juin 2018](#), revenant sur une inspection menée le 13 décembre 2017, permet de saisir à quel point EDF a négligé ce risque, faisant état de graves dysfonctionnements. **Cette négligence est d'autant plus grave qu'elle s'étale sur près de dix ans (voir annexe). Et comme le montre le rapport, l'analyse des conséquences potentielles d'une rupture de la digue a été menée de manière tardive et sommaire.**

Par ailleurs, alors qu'une question aussi grave doit faire l'objet d'une déclaration dans les meilleurs

délais, EDF s'est gardée d'évoquer, dans ses échanges avec l'ASN début 2017, ses suspicions de non-tenue au séisme de la digue. **Une fois le problème caractérisé, elle a attendu cinq mois pour en avertir l'Autorité de sûreté nucléaire.** Elle a également mis quatre mois pour avertir son voisin Orano, qui exploite un énorme complexe nucléaire d'enrichissement de combustible nucléaire à proximité de la centrale, alors que ses installations aussi subiraient les conséquences d'une rupture de la digue !

Un séisme ne prévient pas : les graves négligences commises par EDF auraient pu conduire à une catastrophe nucléaire majeure et menacer des milliers de personnes. Et rien ne dit que les aménagements effectués depuis garantissent bien la tenue de la digue au séisme majoré de sécurité et pourraient protéger le site nucléaire de l'inondation !

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin portent donc plainte aujourd'hui contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire et thermique pour le délit de risques causés à autrui, le délit de retard dans la déclaration d'incident et les contraventions de mauvais traitement des écarts constatés.

Cette plainte sera déposée ce vendredi 30 novembre 2018, alors que doit se tenir une réunion publique sur "*l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français, dans le cadre de leur 4e réexamen périodique*". À cette occasion, les associations souhaitent alerter la population sur le risque qu'une industrie nucléaire irresponsable fait peser sur elle en imposant la prolongation du fonctionnement de ses centrales atomiques. Les réacteurs du Tricastin doivent être arrêtés dès maintenant : au vu de l'inconscience d'EDF, il est hors de question qu'ils continuent à fonctionner jusqu'à 50 ans, comme le prévoit la PPE !

[Retrouvez le dossier juridique](#)

Lire le rapport d'inspection :



[Pour en savoir plus](#)

Contacts presse :

- ▶ Marie Frachisse (juriste du Réseau "Sortir du nucléaire") - 07 62 58 01 23
- ▶ Alain Joffre (Sortir du nucléaire Sud Ardèche) - 06 75 50 29 86
- ▶ Patrick Royannez (Frapna Drôme Nature Environnement) - 06 81 80 48 59
- ▶ Dominique Malvaud (Stop Nucléaire Drôme-Ardèche) - 06 72 07 76 42

Annexe : la très lente prise en compte par EDF de la vulnérabilité de la digue au séisme

- ▶ Suite à la tempête de 1999, qui a vu la centrale nucléaire du Blayais partiellement inondée, l'ASN demande à EDF de réévaluer la vulnérabilité au risque d'inondation de l'ensemble de ses sites et lui demande de s'assurer de la stabilité au séisme de la digue du canal de Donzère-Mondragon.

- ▶ 2007 : l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire suggère des investigations afin de vérifier la tenue au séisme de cette portion de digue. EDF s'engage alors à effectuer des travaux de reconnaissance... sans donner suite

- ▶ 2011 : par courrier, l'ASN demande à EDF d'effectuer au plus tôt ces travaux. En 2012, suite aux prescriptions post-Fukushima, elle impose une caractérisation plus précise des matériaux de la digue.

- ▶ 2013 : EDF met enfin en œuvre les travaux de reconnaissance, mais sans effectuer de carottages sur la portion de digue concernée.

- ▶ 2015 : EDF réalise enfin quatre carottages sur la portion de digue concernée et constate la présence de couches sableuses susceptibles de perdre leur résistance en cas de séisme.

- ▶ décembre 2016 : des experts d'EDF identifient des incertitudes très fortes sur la résistance de la digue... sans pour autant le mentionner à l'ASN

- ▶ Février 2017 : un défaut avéré de résistance au séisme majoré de sécurité est identifié sur un tronçon de la digue. EDF n'en informe toujours pas l'ASN.

- ▶ 30 juin 2017 : l'ASN est enfin avertie...